

Sommaire

- *Etat civil 2018*
- *Urbanisme 2018*
- *Les finances communales*
- *Compte rendu des conseils municipaux*
- *Informations diverses*
- *Vie des associations*
- *Anecdote*
- *Recette*
- *Infos mairie*
- *Calendriers des manifestations 2019*



JANVIER 2019

Le mot du Maire

Comme chaque année, je profite du bulletin municipal pour vous présenter tous mes meilleurs vœux, une bonne santé pour vous tous et que cette nouvelle année vous remplisse de joie et de bonheur.

Les travaux de la salle de quartier ont débuté le 7 janvier, les artisans sont du secteur. Tout devrait être terminé pour l'été.

La création d'une commune nouvelle n'est plus d'actualité.

Bravo à Aurélie DA SILVA qui a été élue Miss Lot le 15 septembre. Félicitations aux parents et aux grands parents.

Le panneau d'information a été implanté, il représente dignement la commune. Félicitations aux charpentiers et bénévoles pour cette belle réalisation.

Bienvenue aux nouveaux habitants, merci d'avoir choisi Thémines.

Encourageons les associations et les bénévoles pour le travail fait.

Merci à Stéphanie.

Etat civil 2018

RECONNAISSANCE :

LE PADRUN Gaël Paul Baptiste et DEGORGUE Candice Rachel Erika, le 16 novembre 2018, domiciliés route neuve

AVIS DE NAISSANCE : Néant

ACTE DE MARIAGE :

SERVEL Clément, Henri Michel et SERRES Marion, Emilie mariés le 19 mai 2018

TRANSCRIPTION ACTE DE DECES :

FILHOL Georges décédé le 30 novembre 2018

PERMIS D'INHUMER :

ALIBERT Michèle Thérèse Lucienne décédée le 21 janvier 2018

CERE, épouse AYRAL, Jeanne Marguerite décédée le 25 mars 2018

FERCHAUD Christilla, Marie-France décédée le 21 décembre 2017

Urbanisme 2018

1 permis de construire ; 9 certificats d'urbanisme information ;
3 déclarations préalables ;

Les finances communales

DEPENSES ET RECETTES DE L'ANNEE 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES de fonctionnement

Code		Budget	
Article	Libellé Article	Primitif	Réalisation
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 000,00	3 213,89
60612	ELECTRICITE ET ENERGIE	7 000,00	6 343,57
60622	CARBURANTS	600,00	296,49
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	493,55
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00	843,87
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 500,00	1 312,96
6068	AUTRES FOURNITURES GESTION CINEMA:NOURRIT	200,00	0,00
611	PECH DE GOURBIERE ITE	9 000,00	3 369,60
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS (ESPACES VERTS,FLEURS)	500,00	117,01
615221	Bâtiments publics	7 000,00	3 168,40
615228	Autres bâtiments	5 000,00	646,80
615231	Voiries	3 000,00	0,00
615232	Réseaux	2 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE (CONTRATS) PHOTOCOP/INFORM	3 000,00	2 301,84
6161	Multirisques	4 500,00	4 259,05
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000,00	390,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	1 000,00	0,00
6225	INDEMNITES DIVERSES REGISSEURS:COMPTABLES	600,00	236,13
6226	HONORAIRES +AVOCAT	500,00	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS : ARTICLES DE PRESSE	500,00	158,05
6232	FETES ET CEREMONIES SAUF MEDAILLES	2 500,00	1 083,46
6251	DEPLACEMENTS PERSONNEL COMMUNAL	200,00	95,61
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 000,00	880,40
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICAT	1 500,00	1 390,67
6281	DIVERS (COTIS:MUNI:CENTRE SECOURS/PROGR INV	2 500,00	660,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE)	120,00	120,00
63512	TAXES FONCIERES	3 000,00	2 048,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30,00	26,76
6336	COTIS AU CNFPT /CENTR DE GESTION	300,00	382,19
6411	PERSONNEL TITULAIRE (SALAIRE/PRIMES/IN.)	18 000,00	26 258,90
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	8 460,00	0,00
64168	EMPLOIS D'INSERTION (CES,CEC)	2 540,00	2 568,90
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	5 000,00	4 966,96
6453	COT.AUX CAISSES RET. (CNRACL/IRCANTEC)	8 000,00	5 611,55
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	800,00	128,46

6475	MEDECINE DU TRAVAIL/ PHARMACIE	200,00	116,00
739211	Attribution de compensation	10 000,00	9 949,00
022	DEPENSES IMPREVUES	2 984,43	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00	0,00
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	3 990,94	3 990,94
6531	INDEMNITES AUX ELUS LOCAUX	15 000,00	14 027,16
6532	FRAIS DE MISSION ELUS LOCAUX	200,00	0,00
6533	COTISATIONS RETRAITE	600,00	589,26
65548	Autres contributions	2 000,00	1 071,34
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS	12 000,00	16 534,66
6574	SUBVENTIONS LOI 1901.	4 500,00	3 690,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	5 000,00	2 423,20
6713	SECOURS ET DOTS	600,00	0,00

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

366 925,37 125 764,63

RECETTES de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget Primitif	Réalisation
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	220 496,37	0,00
6459	REMB. SUR CHARGES (SEC.SOC. ET PREV.)	0,00	468,00
70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	0,00	135,00
	REDEV.POUR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
70323	TELECOM	500,00	488,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	12 584,00
	REMBT AUTRES REDEVABLES		
70878	EAU/ASSAIN/ORDU(LOCAT)	2 000,00	2 540,43
73111	taxes foncières et d'habitation	69 192,00	69 192,00
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	6 000,00	10 085,78
7411	DGF-DOTATION FORFAIT.	24 000,00	24 842,00
74121	DOT. SOLIDARITE RURALE	7 000,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	9 335,00
742	DOT-AUX ELUS LOCAUX	2 500,00	2 972,00
	AUTRES PARTICIP-ELECTIONS REGION-CANTON-		
74718	LEGIST	2 055,00	2 055,03
74834	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.F.	1 056,00	1 056,00
74835	COMPENSATION AU TITRE DE LA T.H.	1 123,00	1 123,00
	REVENUS DES LOCATIONS COMMUNALES		
752	(LOYERS)	18 000,00	21 468,00
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.(INT.PARTS SOCIALES.)	3,00	1,88

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT

366 925,37 158 346,12

INVESTISSEMENT

DEPENSES d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget	
		Primitif	Réalisations
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (OFI)	40 902,25	0,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS (OFI)	18 000,00	13 910,93
165	REMBOURSEMENT CAUTIONS :LOCATAIRES (OFI)	1 200,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES (ONA/PROG)	10 000,00	2 376,00
2051	Concessions et droits similaires	1 100,00	1 084,20
2041582	Subv. d'équipement en groupement de collectivités	17 500,00	17 434,41
2116	CIMETIERE	15 000,00	0,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUB. (OOSI/ONA/PROG)	147 815,94	10 454,35
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS (OOSI/ONA/PROG)	10 000,00	0,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE(OOSI/ONA/PROG)	2 000,00	19 632,12
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	2 000,00	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES TECHN.	3 000,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		288 518,19	64 992,01

RECETTES d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget	
		Primitif	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000,00	0,00
28041582	amortissement autres groupement	3 990,94	3 990,94
10222	FCTVA	7 527,00	7 527,28
1068	AFFECTATION RESULTATS	64 366,25	64 366,25
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	36 098,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		311 982,19	75 884,47

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	125 764.63 €	158 346,12 €	+ 32 581.49
Investissement	64 992.01 €	75 884,47 €	+ 10 892.46

Compte rendu des conseils municipaux

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 09 février 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 9 février 2018, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le samedi 03 février 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BIENAYME A. ; M. BRUNET J. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Procurations : Mme BILLIANT S à M. MAZEIRAT JM ; Mme BOUYGUES G. à M. SERRES JC.

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

I - Approbation compte rendu du 15 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité.

II- Délibérations :

Avis sur la dénomination de la communauté de communes

Délibération : dénomination de la communauté de commune : « Le Grand Figeac ». Avis favorable à l'unanimité.

Transfert des zones d'activités communales au Grand Figeac (Compétences déjà exercées par le Grand Figeac mais nouvelle délibération à prendre due à l'intégration du Haut Ségala)

Vote : pour la délibération : 1 +1 procuration ; Abstention : 8+1 procuration ; Contre : 0
Commentaires : ils n'ont pas tenu compte de l'extension des activités liées au travail de la pierre intégrées dans notre PLU. Nous souhaiterions que cette zone d'activité soit prise en compte au même titre que les zones des autres communes.

III - Renouveau contrat M. LANDES

86h/mois (20h par semaine) : cout mensuel : 1 185 € ; 14 220 € annuel.

Vote : 9 pour +2 procurations.

Se renseigner sur un CDD ou CDI.

IV - Délibération droit de regard de la commune sur les clôtures et les démolitions (demande par le PNRCQ)

Edification de clôture (hors agricole) : droit de regard par la commune : non 3+1 procuration ; oui : 6+1 procuration

Droit de regard pour les démolitions.

Cf le courrier du PNRCQ

Pour : 3 ; Contre 5+2 procurations ; abstention : 1

Il est proposé de mettre ce point à la prochaine réunion du conseil municipal : La protection du petit patrimoine inscrit au PLU

V- Délibération révision des loyers au 01 janvier 2018

Augmentation de 0.90 %

Logement T3 : 450 € à 454 €

Logement ancienne Poste : 359 € à 362 €

Logement au-dessus salle des fêtes : 436 € à 440 €

Logement T2 : 244 € à 246 €

Logement au-dessus de la mairie : 284 € à 287 €

VI- Subventions associations 2018

Vote des subventions aux associations

L'association culture et patrimoine souhaiterait installer un panneau d'information (charpente essence chêne +vitrine) sur la commune qui indiquerait « les sentiers découverts » et autres informations. Un devis a été établi pour un montant de 3 513.86 € TTC.

La commune prendra les frais en totalité. L'association contribuera à hauteur de 500 €.

VII Pech de Gourbière : contrat service 2018

En 2017 : 6 767 € facturés

En 2016 : 8 713 € facturés

312 € /jour, sur une base de 18 jours engagés.

QUESTIONS DIVERSES

Soutien pour la défense des écoles en milieu rural : 17 fermetures de classe dans le département.

M. CHARRAZAC demande une licence 3 et souhaite un soutien de la commune pour sa démarche (avis favorable)

Communes nouvelles : réunion du 1^{er} février à Rueyres avec la commune d'Aynac.
Réflexion en cours.

Travaux salle des fêtes : présentation du planning

GF : cinéma en plein air. La commune va se porter candidate.

Urbanisme :

DP, Mairie Thémines, rénovation et extension salle de quartier, accordée

DP, DESPEYROUX Damien, place du Souc, ravalement façades, rénovation couverture, création et modifications ouvertures.

L'enquête publique se termine le samedi 10 février.

La séance est levée à minuit

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 16 MARS 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 16 mars 2018, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le samedi 10 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. GRIMAL R. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A. ;

Procurations : M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC. ; Mme BILLIANT S. à M. MAZEIRAT JM. ; M. BRUNET J. à M. SERRES JC.

Absente : Mme BOUYGUES G.

Excusée : Mme LAMOTHE M.

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

M. Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Frais de fonctionnement écoles Lacapelle Marival
- Choix des intervenants pour les travaux de la salle de quartier

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

I - Approbation compte rendu du 09 février 2018

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

II - Délibération : La protection du petit patrimoine inscrit au PLU

Dans le PLU, dans toutes les zones, il est stipulé : « pour le petit patrimoine identifié (four, lavoir, etc.) au titre du L.151.19 du CU, seules les reconstructions et réhabilitations sont autorisées, à condition d'être réalisées à l'identique.

Toutes démolitions sont soumises à permis de démolir »

Une délibération n'est donc pas nécessaire.

III - Délibération aménagement propriétés Commune/M. DESPEYROUX : fin de l'enquête publique

Aucune remarque lors de l'enquête publique.

L'unanimité du conseil est favorable à cette vente.

IV - Préparation : comptes administratifs 2017

Analyse des comptes. Aucune remarque des conseillers.

Envoyer les comptes administratifs aux conseillers absents.

V - Préparation : budget 2018

Opérations à prévoir dans le budget : FDEL, cimetière, travaux salle de quartier, patrimoine vernaculaire, panneau information, battant cloche, éclairage public, entretien bâtiments communaux

VI - Commune nouvelle

Commentaires sur le dossier envoyé par la Direction Départementale des Finances Publiques du LOT (DDFiP) à tous les conseillers sur la fusion de communes Aynac, Rueyres, Thémines. Programmer une réunion avec les conseillers des trois communes concernées dans un premier temps. La date de cette réunion devra être connue suffisamment à l'avance. Dans un deuxième temps, le conseil devra se positionner pour créer une commune nouvelle ou pas lors d'une réunion dédiée à ce seul sujet. Enfin, organiser une réunion publique avant de prendre une délibération.

La délibération devra être prise avant fin juin.

VI- Frais de fonctionnement écoles Lacapelle Marival pour 2018

1 608 € par élève pour l'école maternelle (1 609 € en 2017)

707 € par élève pour l'école élémentaire (654 € en 2017) soit un total de 2 315 €.

Une délibération sera prise à cet effet.

VII- Choix des intervenants pour les travaux de la salle des fêtes : missions SPS, contrôle technique, étude de sol.

1 - Mission SPS - Devis déjà renvoyé

Cabinet THEMIS

Bureau VERITAS

2 - Mission Bureau de contrôle

SOCOTEC : 2 794 €

Bureau VERITAS : 2 750 €. Entreprise retenue

3-Etude de sol

GFC : 2 750 €

FONDASOL : 1 980 €. Entreprise retenue

SOLS ET EAUX -pas intéressé

Une délibération sera prise pour nommer les entreprises retenues, à savoir :

1 - Mission SPS : devis déjà renvoyé

2 - Mission Bureau de contrôle : Bureau VERITAS

3- Etude de sol : FONDASOL

Répondre à VERITAS pour la mission SPS et aux autres+ renvoyés les devis signés aux eses retenues

Faire en priorité l'étude de sol. A partir de cette étude, l'appel d'offres sera lancé.

Date de commencement des travaux souhaité pour début septembre, avertir les utilisateurs : comité des fêtes, patchwork, gym, TRIAS.....

QUESTIONS DIVERSES

Dissolution de l'association « Vivre à Thémines »

Motion pour la sauvegarde de la ligne ferroviaire Cahors/Capdenac : NON

Demandes subvention :

- association française des sclérosés en plaque : NON

- secours populaire : NON
- musée de la résistance : NON
- Demande d'une association, Accompagner Echanger Réunir Ecouter (AERE), située à Cahors pour le prêt d'une salle. Avant de se positionner un email leur a été envoyé pour avoir des renseignements complémentaires et est à ce jour sans réponse.

Inventaire des mares du Limargue et du Ségala

Lecture de la lettre de la Ligue de Protection des Oiseaux. Le conseil répond favorablement.

Participation voyage scolaire : lycée St Céré. Demande acceptée à hauteur de 30 € pour un enfant de la commune.

La vélotoise passera sur la commune le 05 aout 2018.

Devis de M. PIALOU pour le logement de l'ancienne Poste pour changer le chauffe-eau pour un montant de 740 € HT. Devis accepté

Facture de MTC pour un montant de 588 € HT pour pièces défectueuses remplacées sur chaudière pour le logement T3.

Urbanisme : DP DESPEYROUX, place du Souc, accordée

Etat des restes dus

Vote du budget pour le vendredi 13 avril à 18h.

La séance est levée à onze heures

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 13 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 13 avril 2018, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le jeudi 05 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; M. GRIMAL R. ; Mme BOUYGUES G. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A. ;

Procurations : M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC. ; Mme BILLIANT S. à M. MAZEIRAT JM. ;

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

Présence de Mme PRUNET Catherine, conseillère départementale du canton de Lacapelle Marival

I - Approbation compte rendu du 16 mars 2018

Les membres du conseil valident à l'unanimité.

II - Délibération : amortissement dissimulation réseaux électriques centre bourg –FDEL

Le conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans, à partir de 2018, la somme de 17 434.41 € correspondant à la dissimulation des réseaux électriques dans le centre bourg par FDEL pour une année. Cette somme avait été imputée en 2017 au compte « subventions d'équipement versées par les communes » (2041582) car la commune n'a pas la compétence électricité et de ce fait ne peut pas garder cette somme dans son inventaire puisque ce ne sont pas ses immobilisations.

L'amortissement de cette somme se fera donc au compte 6811 et au compte 28041582 pour un montant de 1 743.44 € par an sur une durée de 10 ans.

Pour 2019 et 2020, il conviendra d'amortir les 17 434.41 € de la même manière.

L'amortissement de cette somme, 52 303.24 €, prendra fin en 2029.

III-Approbation des comptes de gestion 2017

Commune et lotissement : Approuvé à l'unanimité

IV- Vote des comptes administratifs 2017

Commune : Etude des comptes, Mme VELARD, doyenne de séance, présente les comptes administratifs approuvés à l'unanimité des membres présents.

Lotissement : Etude des comptes, Mme VELARD, doyenne de séance, présente les comptes administratifs approuvés à l'unanimité des membres présents.

V - Taxes directes locales 2018

Pour 2018, au niveau national, 85 % des ménages vont être exonérés de 30 % de la taxe habitation.

L'Etat compense cette exonération sur les bases de 2017.

M. Le Maire propose de maintenir les taux soit un produit attendu de 69 192 €.

Proposition approuvée à l'unanimité.

VI- Vote des budgets 2018

Commune :

Etude des propositions du bilan d'ensemble puis des comptes

Vote : approuvé à l'unanimité

Lotissement : approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Travaux salle de quartier : subvention de l'Etat (DETR 2018) : 36 098 €

Prêt de la salle à l'association AERE : demande acceptée

Demande de subvention de l'association « prévention routière » : demande refusée

Urbanisme : Permis de construire, Pech La jouette, DUVAL Jeremy, BLANCHON
LAURENT Corinne

La séance est levée à vingt heures

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 08 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 08 juin 2018, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le jeudi 31 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE
M. ; M. MAZEIRAT JM. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A. ;

Procurations : M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC. ;

Mme BILLIANT S. à M. MAZEIRAT JM. ;

Mme BOUYGUES G. à M. SERRES JC.

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

I - Approbation compte rendu du 13 avril 2018

Les membres du conseil valident à l'unanimité.

Des précisions sont demandées par rapport à l'amortissement pour la dissimulation des réseaux électriques centre bourg-FDEL

II - Participation au capital de la SCIC SA La Vinadie (vignoble Grand Figeac)

Vous souhaitez que la commune adhère à la SCIC La Vinadie ?

Pour : 4 +2 procurations

Contre : 4 +1 procuration

La participation de la commune de Thémines est de 100 € correspondant à la souscription de 5 parts sociales de 20 € chacune

III- Délibération création poste adjoint administratif territorial principal de 1ere classe

Depuis le 01/01/2017 Mme RAFFY était adjoint administratif territorial principal de 2ieme classe et passera adjoint administratif territoriale principal de 1ere classe au

01 juillet 2018. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité des membres présents.

IV- Participation aux frais de fonctionnement écoles Aynac

Même montant que l'année dernière.

1 169.9 € pour un élève en maternelle soit 1 169.9 €

867.88 € pour deux élèves en primaire soit 1 735.76 € pour un total de 2 905.66 €

V - Participation aux frais de fonctionnement écoles Sainte Hélène : 1 élève primaire

La commune participera à hauteur de la somme demandée par la commune de Gramat, non connue à ce jour.

VI- Participation voyage collège la Garenne : 1 élève

La commune participe à hauteur de 30 € pour un enfant

VII- Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot

Lecture de la proposition de délibération.

Les membres acceptent à l'unanimité cette modification

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner un bien : Mesdames CERE. Un email a été envoyé aux conseillers le 28 mai pour avis. A l'unanimité des réponses, les conseillers ne voient pas l'intérêt pour la commune de préempter.

Travaux salle de quartier : l'entreprise FONDASOL (étude de sol) a envoyé son rapport. Un ingénieur béton est venu sur place, il faut attendre son devis.

Inventaire des mares du Limargue et du Ségala : en cours

Pour info : Motion de soutien au service de médecine de l'hôpital Louis Conte de Gramat prise par la mairie de Gramat. Lecture de la motion. Le conseil souhaite également prendre cette motion.

Pas d'animation prévue sur la commune pour les Journées Européennes du patrimoine du 14 au 16 septembre 2018 mais des activités sont prévues pour les journées du patrimoine de pays et des moulins le 16 et 17 juin 2018

Contactez Maisons Phénix pour le hameau des Vignes

Etat des restes dus

Cinétoiles : lundi 13 aout à la tombée de la nuit, film : l'ascension. Une buvette sera mise en place

Urbanisme : RU et CU information à Roubinet: GAEC LA PONCIE

Demande de Mme GERARD : Place Lestrade : remettre des troncs d'arbre ou des traverses pour définir la zone de pétanque.

Voir à Aynac pour du bois déclassé.

Pose des plaques de rues

Retour Rallye castine : positif

Faucher le chemin du hameau des Vignes

Le référent ambroisie de la commune, Mme LAMOTHE Mireille participera à la réunion (identification et biologie de la plante, enjeux, signalement et moyens de gestion et de lutte), le lundi 25 juin 2018 : de 14h30 à 17h à Figeac

La séance est levée à 22h30

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 26 juillet 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le jeudi 26 juillet 2018, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le jeudi 19 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BIENAYME A. ; M. BRUNET J. ; Mme LAMOTHE M. ; Mme ROUGIE MC. ; Mme VELARD A.

Absents : M. GRIMAL R. ; Mme BILLIANT S.

Procurations : Mme BOUYGUES G. à M. SERRES JC. ; M. MAZEIRAT JM. à M. LACARRIERE B

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

I - Approbation compte rendu du 08 juin 2018

Les membres du conseil valident à l'unanimité.

II - Participation frais de fonctionnement Ecoles de Gramat

La participation par élève demandée en 2018, pour l'année 2017, est fixée à 661 € pour un élève en primaire et 1 858 € pour un élève en maternelle.

La participation de la commune s'élève à 2 élèves en primaire soit 1 322 € et 2 élèves en maternelle : 3 716 € soit un total de 5 038 €

III - Ecole Gramat : demande d'aide au financement d'une classe « histoire » du 06 au 08 novembre 2018 au Manoir du Chambon de Montignac-Lacaux (24)

2 élèves de CM2 sont concernés par ce projet. L'école sollicite 50 € mais la mairie participe à hauteur de 30 € pour une participation à un voyage.

Le conseil municipal décide donc de donner 60 €.

IV- Participation aux frais de fonctionnement écoles Sainte Hélène

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'institution Ste Hélène de Gramat concernant la participation financière de la municipalité de Thémines pour un enfant de la commune en primaire.

Le conseil municipal décide de participer pour cet élève à hauteur de :

- 661 €/élève pour un enfant en primaire soit 661 €

Participation identique aux frais de fonctionnement de l'école publique de Gramat versée en 2018.

V - Vente maison VAURS Gérard : mise à jour du cadastre

Pour mettre en conformité avec la réalité (arrondi derrière la maison, supprimer le retour sur la rue de la tour, alignement devant de porte avec le voisin), il est nécessaire de faire passer un géomètre expert et de rédiger un acte notarié.

Frais de géomètres : 780 € TTC

Acte de vente : estimé à 500 €

Les frais seront partagés entre le vendeur et la commune.

Tous les conseillers donnent leur accord.

VI - Proposition acheteurs pour le hameau des Vignes

Deux acheteurs voulaient acheter 4 lots à usage de location. M. Le Maire a accompagné ces personnes pour rencontrer l'architecte des bâtiments de France à Cahors.

Les terrains constructibles sont à 15 € HT le m2. Les parcelles agrandies non constructibles seront vendues à 5 € le M2 HT.

- QUESTIONS DIVERSES

Travaux salle de quartier :

L'appel d'offre ne se fera qu'en septembre.

Subvention Région :

17 681 € pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle de quartier et des sanitaires

16 772 € pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la salle de quartier et des sanitaires

Département (FAST) :

23 491 € pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente

Inventaire des mares du Limargue et du Ségala : Mme VELARD l'a envoyé au Département

Etat des restes dus

Projet à Lafanayre, maison LAVINAL : éventuels acheteurs

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy : participation jour de la nuit le 13 octobre

Décision Modificative n° 1 : SCIC LA Vinadie

Congrès départemental des Maires à Lacapelle Marival le 07 octobre 2018. S'inscrire avant le 28 septembre 2018.

101 congrès des Maires Paris du 19 au 22 novembre, répondre avant le 31 aout.

Urbanisme :

PC DUVAL, Pech La Jouette, abandon projet

DP, FOUQUET Hervé, Lagarrigue, ravalement façades

DP, GERARD Françoise, Lestrade, appentis, auvent

Cinéma : lundi 13 aout. A distribuer dans les boites aux lettres

Plombier : entretien des logements communaux.

Contrat d'entretien chaudière pour les logements T2 et T3.

PNRCQ : appel à candidature pour participer à l'animation « capture ton paysage ». Pas intéressé.

Fermeture de la mairie du 02 au 18 aout. Réouverture le 20 aout.

Projet de méthanisation à Espeyroux. Avis du conseil municipal à donner avant le 30 septembre 2018. Consultation du public en mairie d'Espeyroux du lundi 20 aout au dimanche 16 septembre inclus.

Remerciement Jacques pour le concours de pêche et le renouveau Théminoise pour la fête et le très beau feu d'artifice.

Question de Mme VELARD : état des lieux des chemins après le rallye castine

La séance est levée à 23h15

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 28 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 28 septembre 2018, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le jeudi 20 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. GRIMAL R. ; Mme LAMOTHE M. ; Mme VELARD A.

Procurations : M. MAZEIRAT JM à M. GRIMAL R ; Mme BILLIANT S à M. LACARRIERE B ; Mme ROUGIE MC à M. BIENAYME A ;

Secrétaire : Mme LAMOTHE M

Téléphoner à SDEL pour une ampoule grillée vers chez Mme VELARD

M. Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : extension du syndicat d'eau. Les conseillers acceptent.

I- Approbation compte rendu du 26 juillet 2018

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II- Délibération avis projet unité de méthanisation Espeyroux (dossier à consulter en mairie)

Lettre de la DDT du Lot : « le conseil municipal de la commune dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, est appelé à formuler un avis, et ce dès l'ouverture de la consultation du public. Seul un avis exprimé par voie de délibération dans les quinze jours qui suivent la clôture du registre de consultation, soit au plus tard le 30 septembre 2018 pourra être pris en considération »

Avis du conseil, favorable sous réserve: le digestat brut doit être composé uniquement de fumier, lisier, déchets végétaux comme notifié dans le cahier des charges au point 2.2

En ce qui concerne les épandages, les conditions réglementaires devront être appliquées.

III- Délibération : adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot, tarif proposé par le CDG46 : forfait annuel : 360 € Cout de mise en place 245 €.

Le conseil accepte cette proposition et mandate le Maire pour signer la convention d'adhésion.

IV - Délibération plan de financement « Rénovation Lac du Bout du Lieu »

Devis de deux entreprises pour la rénovation du lac du Bout du Lieu. Le choix de l'entreprise sera pris ultérieurement. Subvention demandée à hauteur de 30 %.

V- Délibération : remboursement par les locataires de la taxe enlèvement ordures ménagères

Répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 390 € sur les cinq logements en fonction de leur valeur locative.

Une délibération sera prise à cet effet.

VI- Extension du syndicat d'eau

Le conseil demande que M. PLEIMPONT, président du syndicat mixte de réalimentation en eau potable du Limargue, vienne expliquer son courrier du 25 septembre 2018 relatif à l'évolution de la compétence eau potable.

- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire a envoyé un courrier à la préfecture de l'Aveyron pour donner un avis défavorable sur le transfert de la licence 4, dernière licence sur la commune.

Décision Modificative 2 : mise à jour inventaire

Travaux salle de quartier : planning des travaux. Démarrage des travaux en janvier 2019

Etat des restes dus

Congrès départemental des Maires à Lacapelle Marival le 07 octobre 2018

Urbanisme : RU et CU d'information, Pech La Jouette, JOUANTOU-DA SILVA/PAWLIK

CU information, PAGES Sarah, place du Souc et Peyrelevade

Courrier de remerciement de M. DEVEZ pour le Rallye castine

Association Ségala Limargue : mise à disposition de la salle de quartier pour Relais Assistantes Maternelles itinérant

Pose des plaques de rues, des détecteurs de fumée, enlever panneau « camping-car » contre la maison en face la boulangerie ; enlever les pots devant la mairie ; Panneau « lotissement » à remettre

La séance est levée à 22h50

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 26 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 11

Le vendredi 26 octobre 2018, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le jeudi 20 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEYRAT JM ; Mme ROUGIE MC ; Mme VELARD A.

Procurations : M. GRIMAL R à M. LACARRIERE B ; Mme BILLIANT S à M. MAZEYRAT JM ;

Secrétaire : Mme LAMOTHE M

A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR EN DEBUT DE SEANCE :

- Travaux salle de quartier : rapport d'appel d'offre avec choix des entreprises

- Indemnités percepteur

Le conseil accepte les propositions de M. Le Maire

I - Approbation compte rendu du 28 septembre 2018

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II- Délibération : RPOS eau et assainissement (à consulter en mairie)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels (eau et assainissement collectif) du syndicat AEP de Thémines sur le prix et la qualité des services pour l'exercice 2017.

La convocation du conseil municipal pour cette réunion stipulait que ces rapports étaient consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les rapports et les met à la disposition de tout administré qui souhaite les consulter.

III - Syndicat mixte de réalimentation en eau potable du Limargue : évolution de la compétence eau potable.

M. PLEIMPON est venu sur place le 08 octobre 2018 pour rencontrer les élus de Thémines. Par rapport à la « loi Notre » si le Grand Figeac ne prend pas la compétence il

faudra se regrouper en gros syndicat. M. PLEIMPON souhaite que la commune de Thémines se prononce sur l'extension des compétences du syndicat du Limargue dans l'optique du regroupement de la compétence AEP du territoire.

A ce jour, le Grand Figeac ne s'est pas positionné sur sa prise de compétence.

Pour : à l'unanimité

Prendre une délibération

IV - Délibération : adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du WI-Fi public

Lecture de la lettre du syndicat Lot numérique. La commune devrait payer un abonnement annuel de 315 € TTC.

Les conseillers, à l'unanimité ne veulent pas adhérer à ce dispositif.

V - Délibération FDSEA : demande reconnaissance dégâts sécheresse

Lecture de la lettre de Nathalie VIGUIE et Céline LAMOTHE co-présidente de la commission intercommunale agricole FDSEA d'Albiac, Issendolus et Thémines.

Tous les membres du conseil donnent leur accord pour la reconnaissance des dégâts dû à la sécheresse sur la commune de Thémines

VI- Licence 4

Lecture de Mme GUITARD, agent immobilier envoyée par email le 09 octobre 2018.

Le conseil ne donnera pas suite à la lettre de Mme GUITARD.

Demander au notaire et à M. SOUBRIE de la Préfecture le prix moyen d'une licence 4 sur le département.

VII - Délibération : transfert des zones d'activités communales au Grand Figeac

Lecture de la proposition de délibération. Les conseillers acceptent cette proposition.

Délibération à prendre

VIII - Délibération : taxe aménagement, part communale

La commune de Thémines renonce expressément à percevoir la taxe d'aménagement et la supprimer pour une durée minimale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Prendre délibération

IV - Ecole d'Aynac : participation voyage scolaire

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la demande d'aide au financement de l'école d'Aynac pour un séjour « découverte animation vélo » avec les élèves de cours élémentaire et cours moyen au domaine d'Auzole à Saint Pierre Lafeuille, séjour prévu du 19 au 22 novembre 2018

Deux enfants de la commune sont concernés.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 30 €/enfant soit 60 € qui sera mandatée au compte 6574.

X- Travaux salle de quartier : rapport d'appel d'offre avec choix des entreprises

Réunion de la commission d'appel d'offres du mercredi 24 octobre 2018

Lot 1 : GROS ŒUVRE

SARL DESCARGUES OLIVIER, Le Catalo, 46 120 Lacapelle Marival pour un montant de 41 544.17 € HT

Lot 2 : CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE

SAS COSTES, Le Vacant vieux, 46 120 Lacapelle Marival pour un montant de 13 501.36 €

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES-INTERIEURES

SAS COSTES, Le Vacant vieux, 46 120 Lacapelle Marival pour un montant de 19 987.80 € HT

Lot 4 : CARRELAGE-FAIENCE

MERTZ Thibaud, le causse, 46 320 Brengues pour un montant de 13 614 € HT

Lot 5 : PLATRERIE-ISOLATION-FAUX PLAFONDS-PEINTURE

SARL BPL, ZI Pech d'Alon 46 100 Figeac pour un montant de 21 031.22 € HT

Lot 6 : ELECTRICITE

SARL Guy CLARETY, ZA 46 400 Saint Laurent Les Tours pour un montant de 12 707.23 € HT

Lot 7 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRE

SARL GUIMBEAU, Labouyssounette 46 100 Bédurier pour un montant de 21 789.20 € HT

Soit :

HT : 144 174.98 €

TVA (20 %) : 28 835 €

TTC : 173 009.98 €

XI- Indemnités percepteur

Indemnité de conseil et confection du budget versée à M. Le trésorier de lacapelle Marival: 215.21 €

- QUESTIONS DIVERSES

PNRCQ : Demande d'installation d'une station météo sur un terrain communal

Le conseil donne son accord et souhaite avoir un retour sur les données relevées

Dans le journal communal, demander aux habitants de nous donner leur adresse email

Modification antenne-relais Orange. Informer le collectif par email

Lettre de M. Gonneau : antenne relais de Thémis. Il n'est pas prévu de déplacer l'antenne à ce jour.

Restos du cœur : M. Le Maire fera un transport Cahors/Lacapelle

Etat des restes dus des locataires

Urbanisme :

DP GERARD F, Lestrade, appentis, accordée

DP FOUQUET, Lagarrigue, ravalement façades, accordée

Cérémonie du 11 novembre le dimanche à 11h aux monuments aux morts.

Inviter les enfants et exposition

Commander à la boulangerie de Le Bourg

Boucherie à vendre. Proposition de créer un multi services ou une maison d'assistantes maternelles (MAM)

Subvention : 100 € aux sinistrés de l'Aude

Chemin Belvert : nid de poule à boucher

La séance est levée à 23h15

PROCÈS-VERBAL

Séance du vendredi 23 novembre 2018

Le vendredi 23 novembre 2018, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le jeudi 15 novembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACARRIERE, Maire.

Présents : M. SERRES JC. ; M. BRUNET J. ; Mme LAMOTHE M. ; M. MAZEYRAT JM ; Mme ROUGIE MC ; Mme VELARD A.

Procurations : M. GRIMAL R. à M. LACARRIERE B. ; M. BIENAYME A. à Mme ROUGIE MC. ; Mme BOUYGUES G. à M. SERRES JC.

Absente : Mme BILLIANT S.

Secrétaire : Mme ROUGIE MC

Eric DUBARRY appartient à la réserve militaire du Lot, spécialiste en évacuation sanitaire est présent pour nous accompagner dans le test du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Côtés positifs pour une commune :

- Obligation de diagnostiquer tous les risques sur la commune.
- Adapter un PCS parce que la commune a des zones inondables.

I- Approbation compte rendu du 26 octobre 2018

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Révision loyer au 1er janvier 2019

Indice de référence des loyers : Augmentation de 1.57 %

Logement T3 : 454 € à 461 €

Logement ancienne Poste : 362 € à 368 €
Logement au-dessus salle des fêtes : 440 € à 447 €
Logement T2 : 246 € à 250 €
Logement au-dessus de la mairie : 287 € à 292 €

III- Délibération régularisation du cadastre Maison VAURS Gérard et commune

III - Licence 4 :

Le tarif proposé est trop élevé mais la majorité du conseil accepte à 10 000 €

IV - Constitution de la commission de contrôle des listes électorales : Jacques BRUNET

- QUESTIONS DIVERSES

Part fixe de participation Ségala Limargue : 649 €

Pour info envoi des emails au Grand Figeac

Sens unique à Lestrade : réponse NON

Le 29 novembre 2018 9h : architecte

Tillet Grand Figeac : balayer la route n°1 et caniveau en calade recouvert : à nettoyer.

Urbanisme : CU informatif pour M. MONTIAL à Lafanayre

Convention avec 30 millions d'amis à partir du 1^{er} /01/2019 à 50 % pour la commune- Pas d'accord

Téléthon inscription pour le repas

Clément CAYROL né le 02/09/2015 en maternelle à Leyme

Point d'eau, mares de la commune : celle des Fraux qui est communale (Balmette)

La séance est levée à 0h45

Association Ségala-Limargue 2018 - 2019

L'Association Ségala-Limargue (ASL) - créée en 1982 - a pour objet de soutenir, coordonner et développer la vie associative et communautaire du territoire Ségala-Limargue (secteurs Lacapelle-Marival, Latronquière et Sousceyrac en Quercy).

Elle a pour but de :

- répondre aux aspirations des habitants de ce territoire à travers la mise en œuvre et le développement d'initiatives, d'actions ou de services concourant au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie sociale locale.

- mettre en place des services et des actions d'intérêt collectif et public sur la base de contrats d'objectifs négociés avec diverses catégories de partenaires.

L'ASL regroupe deux centres sociaux :

Espaces de proximité, de dialogue et de rencontre, espaces de construction, de gestion de projets qui contribuent à la vie locale, au mieux vivre des habitants, espaces où sont pris en compte les dimensions familiales et intergénérationnelles, espaces de construction collective dans le droit au respect et à la dignité de tout être humain quels que soient son origine et son statut social, espaces de solidarité face aux diverses formes d'exclusion et de discrimination, espaces d'ouverture vers les autres ...

En quelques lignes, les principales actions et activités menées :

Actions collectives d'insertion sociale et démarches d'accompagnement individuel :

A destination de bénéficiaires de minima sociaux. En lien avec le service Insertion du Conseil Départemental du Lot.

Charte d'accès aux droits sociaux :

L'ASL est signataire de cet engagement

collectif.

L'ASL a un agrément préfectoral de domiciliation des personnes sans domicile stable.

Actions collectives de promotion de la santé globale :

Sensibilisation hygiène bucco-dentaire, dépistage cancers, alimentation, hygiène de vie, bilan de santé CPAM, journée prévention, ...

Un espace de convivialité au féminin :

Rencontres régulières autour de différentes thématiques et à partir de supports variés. Prévention santé, isolement, fracture numérique, violences familiales et conjugales ... Pour un mieux être et une meilleure insertion sociale.

A Latronquière / Sousceyrac.

Ateliers "Loisirs créatifs adultes" :

Patchwork, couture, broderie, activités diverses, convivialité autour de boissons chaudes et de gâteaux fait maison, rencontres et échanges sont au programme. Des sorties à thème, des visites, des stages de formation de telle ou telle technique, ... sont également organisées.

Sur le secteur Lacapelle-Marival, rencontres le mardi après-midi alternativement dans différentes communes.

Sur le secteur Latronquière rencontres le jeudi après-midi alternativement sur différentes communes.

Depuis mai 2018, mise en place d'un atelier bimensuel le mardi de 20h30 à 22h30 à Sousceyrac en Quercy.

Soutien aux aidants familiaux / personnes âgées dépendantes :

Dans le cadre du collectif "aide aux aidants familiaux du Ségala-Limargue" : rencontres/débats thématiques, temps de convivialité, groupe de paroles avec un

psychothérapeute, après-midis conviviales, ... Organisation de la journée des Aidants et anniversaire des 10 ans, le 2 octobre 2018 à Sousceyrac en Quercy.

Monalisa Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés :

Lutter contre l'isolement des personnes âgées, cultiver des relations près de chez soi, intégrer une équipe citoyenne de bénévoles de proximité, participer à des activités associatives, ... autant de possibilités pour développer du lien social. L'ASL est chargée de la coordination de la coopération départementale MONALISA 46, aux côtés de la MSA Midi Pyrénées Nord et de la FDSEA section anciens exploitants agricoles.

Pep's Eureka pour les séniors ou comment entretenir sa mémoire :

La MSA MPN et l'ASL sont associées pour mettre en place des ateliers mémoire. Comment entretenir et cultiver sa mémoire. Approche conviviale, partage d'expériences et de savoirs. S'adresse aux plus de 55 ans.

Petite enfance :

Développement en partenariat avec les collectivités locales et les habitants de services d'accueil au niveau de la petite enfance.

Micro crèche "les Petits Princes" - à Latronquière. Capacité d'accueil de 10 places, du lundi au vendredi.

Structure d'accueil de tout-petits "les Premiers Pas en Ségala" - à Labathude. Capacité d'accueil de 18 places, du lundi au vendredi.

RAM Parents Enfants "Les Petites Mains", relais d'accueil petite enfance/assistantes maternelles/parents : accueil, animations, permanences les mardis et jeudis. Itinérance dans certaines communes.

Ouverture en octobre 2018 d'une antenne à Sousceyrac en Quercy (anciens locaux de l'office de Tourisme).

Point d'accueil périscolaire de Leyme :

Fonctionne durant l'année scolaire, avant et après le temps scolaire.

Des activités éducatives et de loisirs sont proposées les mercredis et durant les vacances scolaires pour les enfants : animations à thèmes, sorties à la journée, stages, mini-camp, séjours, ...

Accueil de loisirs à Leyme.

Accueil de loisirs à Sousceyrac en Quercy.

Transport possible en minibus 9 places.

Au départ de Latronquière (accueil matin/soir au centre social) pour Sousceyrac.

Au départ de Lacapelle-Marival (accueil matin/soir au centre social) pour Leyme.

Possibilité de paiement aides CAF, MSA, chèques ANCV, chèques CESU, Aide CE, Tarifs dégressifs fratries.

Pour les ados :

Montage de projets, mise en place d'un programme d'animations, de séjours avec les adolescents, animations autour de l'adobus "espace/camion" itinérant permettant des rendez-vous jeunes dans les différentes communes du territoire.

Réforme des rythmes scolaires :

L'Association Ségala-Limargue a été sollicitée par des collectivités pour coordonner l'élaboration du PEDT (Projet Educatif De Territoire), pour coordonner la gestion administrative des ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ; pour animer certains de ces ateliers, pour développer des synergies et des mutualisations (remplacements, formations, fonds pédagogiques communs, ...).

Accompagnement à la scolarité pour les collégiens : ateliers de sensibilisation et d'ouverture culturelle (jeux coopératifs, ateliers d'écriture/lecture/théâtre, groupe d'échanges,...).

Vacances en famille - familles en vacances :

Des collaborations avec la CAF 46 permettent d'accompagner des familles pour des temps de loisirs, de vacances.

Moments privilégiés pour l'épanouissement et le renforcement de la cellule familiale.

A la découverte du Disc-Golf :

Activité de loisirs de plein air, plurigénérationnelle.

Partageons nos talents, nos expériences, nos passions :

Créons des temps de convivialité, échangeons des savoirs, des pratiques, des expériences !

Les thèmes sont définis en fonction de propositions faites par les habitants du territoire. Ces temps de rencontre s'organisent sur le principe de la réciprocité et de la gratuité.

Parentalité :

Mise à disposition auprès de structures, de fonds documentaires regroupant plusieurs thématiques (petite enfance, adolescence, éducation, familles, scolarité, handicap, prévention, ...). Organisation de soirées jeux, soirées ciné-débats, sorties familiales, ...

Projets culturels de territoire/ ateliers de pratiques artistiques :

- Réalisation artistique participative dans laquelle les habitants en sont les principaux acteurs, accompagnés par des artistes en résidence et par "l'Orange Fluo", association locale à l'initiative du projet, co-porté avec l'ASL. Secteur Latronquière/ Lacapelle-Marival. "Tu viens à ma boum ?" en 2018/2019 autour du corps et de ses mouvements. Avec David MALAN, chorégraphe et metteur en scène.

- A Sousceyrac en Quercy, dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique CLEA " Jours de Fête " avec la compagnie "Bolton Théâtre".

Gymnastique d'entretien adultes et seniors : Par un éducateur sportif BPJEPS -

à Sainte Colombe, Latronquière, Gorses et dans le cadre des associations de gymnastique volontaire de Lacapelle-Marival, Leyme, Prendeignes, et Parlan.

Aide à la pratique sportive :

L'ASL est relai de proximité, associée à la DDCSPP 46, au Conseil Départemental 46, aux communautés de Communes Grand Figeac et Cauvaldor, pour permettre un égal accès à la pratique du sport, en proposant une aide financière aux familles à faible quotient familial.

"Ensemble, associations nous" :

Promotion et renforcement du tissu associatif local : aide individualisée aux associations pour trouver des réponses à des besoins spécifiques ; mise à jour du répertoire des associations ; mise à disposition de fonds documentaires "associations" dans des bibliothèques ; mise à disposition de minibus 9 places pour les associations, ...

Ecole de musique du Ségala-Limargue :

Plusieurs lieux d'enseignement sur le territoire.

Par ex : éveil musical, solfège, accordéon, batterie, percussions, clarinette, guitare, piano, saxophone, trombone, trompette, chant, atelier jazz et musique actuelles, groupe de rock, chorale enfants/ ados, chorale adultes/ gospel, atelier musique assistée par ordinateur (MAO)

MSAP Ségala-Limargue :

Création d'une Maison de Services Au Public, convention cadre signée en 2016. Site principal à Leyme.

Antenne de Sousceyrac en Quercy. Itinérance en différents lieux.

Avec le soutien du FNADT et du des Fonds inter-opérateurs.

En un même lieu, vous êtes reçu par un agent d'accueil pour vous renseigner, vous

accompagner, vous donner des informations générales ou personnalisées. Il vous aide et vous facilite les démarches administratives (dossier papier ou en format numérique) relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, vous met si besoin en relation avec un conseiller spécifique.

Sur rendez-vous.

Des ateliers collectifs sont également proposés en divers lieux du territoire :

initiation aux outils numériques, utilisation de logiciels, d'Internet, de tablettes tactiles, gestion de l'environnement informatique, la sécurité numérique, ...

Préservation d'un service de proximité de présence postale:

Convention de gestion de l'Agence Postale Communale entre la commune de Leyme et l'Association Ségala Limargue.

Siège administratif : rue principale - 46 120 LEYME
Tel : 05.65.38.98.17 / Mail : association.segala.limargue@wanadoo.fr
Site Internet : www.association-segala-limargue.fr
Facebook : Association Ségala-Limargue - Facebook

LEYME, 46 120

Accueil individuel, au pôle multiculturel communautaire
Tél : 05/65/38/98/17
ALSH - Tél : 05/65/38/85/86
MSAP Ségala-Limargue, site principal
Rendez-vous itinérants Adobus

LACAPELLE-MARIVAL, Maison des services, 46 120

Accueil individuel - Tél : 05/65/11/07/98
L'oustal des familles
Ecole de musique
RAM Parents Enfants "Les Petites Mains" - Tél : 06/30/30/30/80
Rendez-vous itinérants Adobus

LABATHUDE, 46 120

Structure Multi-Accueil "Les 1er Pas en Ségala", La Remise Tél : 05/65/11/65/43

LATRONQUIERE, 46 210

Accueil individuel, Maison Communautaire
Tél : 05/65/40/32/29
Micro-Crèche "Les Petits Princes", rue Montanié
Tél : 05/65/11/03/68
Ecole de musique, le bourg
Rendez-vous itinérants Adobus

SOUSCEYRAC, 46 190

Antenne MSAP Ségala-Limargue
Espace socio-culturel La Grange,
Tél : 05/65/38/17/65
ALSH, Le bourg
Ecole de musique, le bourg
Rendez-vous itinérants Adobus

Activités itinérantes et temps forts d'accueil réalisés dans les 19 communes du secteur de Lacapelle-Marival et les 14 communes des secteurs de Latronquièrre et Sousceyrac-en-Quercy (salles mises à disposition par les communes).





Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ.



Maintien à domicile

Portage de repas

Services ménagers

Garde d'enfants (+ 3 ans)

Jardinage et petit bricolage

Le service est notre raison d'être.

Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.

Lot Aide à Domicile

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses nombreux points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par la responsable du secteur, cette entreprise publique locale fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 21h.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène,...

Lot Aide à Domicile assure également la garde de vos enfants chez vous et la livraison de repas à domicile.

Nouveauté : Lot Aide à Domicile vous propose un service **jardinage et petit bricolage**. Renseignez-vous !

Pour tout contact :

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org

HABITER LE GRAND-FIGEAC

Programme d'Intérêt Général

Le Grand-Figeac développe les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat ; le Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat **Habiter le Grand-Figeac**, lancé en 2016 sur l'ensemble du territoire, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2020.

Habiter le Grand-Figeac mobilise des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional d'Occitanie pour la réalisation de travaux :

- ▶ de traitement de logements dégradés à insalubres
- ▶ d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile
- ▶ d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Comment bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- Votre maison a plus de 15 ans d'âge
- Vos revenus ne dépassent pas un plafond, en fonction du type de travaux

Pour les travaux d'économie d'énergie

réaliser des travaux portant sur l'isolation, les menuiseries ou le chauffage permettant de réaliser un gain énergétique d'au moins 25%.

Pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Avoir un justificatif de handicap ou de perte d'autonomie ou une évaluation de la perte d'autonomie mettant en évidence l'appartenance à un GIR de niveau 1 à 6 (GIR 1 à 4 sont prioritaires).

Pour les travaux liés aux dégradations ou à l'insalubrité

Les travaux portent sur l'ensemble du logement (murs porteurs, charpente-couverture, sanitaire-plomberie, électricité, isolations, menuiseries...), les devis des artisans justifient la nature et le montant des travaux à réaliser. La grille de dégradation permet de classer votre logement dans cette catégorie de logement dégradé à insalubre.

Dans tous les cas les travaux ne doivent pas être entrepris avant l'accord de tous les organismes qui financent l'opération.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Quelles conditions pour bénéficier du programme **Habiter le Grand-Figeac** ?

- Logement de plus de 15 ans
- Logement énevigore ou dégradé ou insalubre
- Engagement de location pendant 9 ans en résidence principale
- Loyer et ressources du locataire plafonnés

Le montant des aides varie en fonction de l'état du bâti.

L'équipe d'animation du programme **Habiter le Grand-Figeac** évalue le degré de dégradation du bâti et estime le montant des subventions pouvant être sollicitées pour le remettre aux normes. Une fois réhabilité, le logement doit obtenir une étiquette énergétique correspondant au minimum à la classe D (151 à 230 kWh/m²/an). Le propriétaire dispose d'un délai de trois ans pour faire réaliser les travaux par des artisans.

Attention : ne commencer aucun travaux avant l'accord définitif des financeurs de votre projet.



Exemple de financements en faveur de propriétaires bailleurs

Ce logement de type 4 (90 m² de surface habitable) vacant depuis de nombreuses années est insalubre. Le propriétaire souhaite le restaurer totalement et le mettre aux normes de la réglementation thermique. À l'issue des travaux, le montant du loyer sera plafonné pendant 9 ans. Les revenus du locataire à son entrée dans le logement sont également soumis à un plafond.

Montant estimatif des travaux : 101 100 € TTC (92 000 € HT)

Plan de financement prévisionnel avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** :

■ ANAH, 35% des travaux HT, plafonné à 80 000 € :	28 000 €
■ Prime ANAH (économie d'énergie) :	1 600 €
■ Grand-Figeac :	5 000 €
■ Conseil Départemental du Lot* :	2 500 €
■ Conseil Régional (éco chèque) :	1 000 €
Total subventions :	38 100 €

*L'aide du Département est conditionnée à l'obtention d'une étiquette énergétique correspondant à une étiquette C.

Le reste à charge, soit 63 000 €, sera financé par un emprunt sur 15 ans remboursé par le loyer perçu, 473,02€/mois hors Figeac ou 490,11€ sur Figeac. Le propriétaire pourra aussi déduire le reste à charge du montant des travaux (63 000 €) du revenu locatif. Il pourra également bénéficier du régime de défiscalisation COSSE (85% d'abattement sur les revenus locatifs) à la condition de confier la gestion de son logement à une agence immobilière à vocation sociale. Ces avantages fiscaux cumulés permettent ainsi au propriétaire de ne pas payer d'impôt sur le revenu locatif pendant la durée d'engagement avec l'Anah de 9 ans.



Exemples de financements en faveur de propriétaires occupants (au 01/12 /2018)

TRAVAUX DE MAINTIEN À DOMICILE

Une personne seule dont le revenu fiscal de référence de l'année n-2 est inférieur à 18 598 € souhaite réaliser des travaux d'adaptation du logement au vieillissement (remplacement de la baignoire par une douche et installation d'un WC surélevé, monte escaliers, rampe d'accès...).

Elle est propriétaire de son logement qui a plus de 15 ans et est à un GIR de niveau 1 à 6 (les GIR 1 à 4 sont prioritaires).

Montant des travaux : 11 000 € TTC (10 000 € HT)

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** elle peut bénéficier de :

■ Aide ANAH :	3 500 €	41% d'aides
■ Subvention du Grand-Figeac :	1 000 €	
Total subventions :	4 500 €	

Dans certains cas le Département du Lot et les cotisés de retraites peuvent intervenir. Les critères d'attribution sont différents de ceux de l'ANAH.

Les travaux d'économie d'énergie peuvent être financés par l'éco prêt à taux zéro.

Certains travaux peuvent également ouvrir droit au crédit d'impôt (travaux d'adaptation ou d'économie d'énergie) ; se renseigner auprès de l'administration fiscale.

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Un couple avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence de l'année n-2 est inférieur à 38 215 € souhaite réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation des combles, isolation des murs périphériques, isolation du plancher bas, chauffage, menuiseries extérieures, vmc, ...) pour réduire ses dépenses de chauffage. Ils sont propriétaires de leur logement qui a plus de 15 ans.

Montant des travaux : 21 100 € TTC (20 000 € HT)

Avec le programme **Habiter le Grand-Figeac** ils peuvent bénéficier de :

■ Aide ANAH :	7 000 €	
■ Prime "Habiter Mieux" :	1 600 €	50% d'aides
■ Subvention du Grand-Figeac :	500 €	
■ Éco-chèque Région Occitanie :	1 500 €	
Total subventions :	10 600 €	

PERMANENCES 2019

L'équipe d'animation du Grand-Figeac et de Soliha est à votre disposition, avec des conseillers répartis par secteur sur le territoire, pour :

- ▶ vous informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- ▶ étudier la recevabilité de vos projets

- ▶ vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- ▶ vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure.

LACAPPELLE-MARIVAL

Bureaux du Grand-Figeac
ZA Despeyroux

**SUR RENDEZ-VOUS
DU LUNDI AU VENDREDI**

CAJARC

Salle des associations

**les mercredis
10h à 12h**

16 JANVIER
20 FÉVRIER
20 MARS
17 AVRIL
15 MAI
19 JUIN
17 JUILLET
7 AOÛT
18 SEPTEMBRE
16 OCTOBRE
20 NOVEMBRE
18 DÉCEMBRE

SECTEUR 3

Simon Lagar

ligne directe : 05 65 70 30 63
standard : 05 65 70 30 70
s.lagar@soliha.fr

CAPDENAC GARE

Local associatif - 2 rue Victor-Hugo

**les mardis
10h30 à 12h**

8 JANVIER
12 FÉVRIER
12 MARS
9 AVRIL
14 MAI
11 JUIN
9 JUILLET
13 AOÛT
10 SEPTEMBRE
8 OCTOBRE
12 NOVEMBRE
10 DÉCEMBRE

SECTEUR 1

Amandine Lefebvre

tél. : 05 65 11 08 08

amandine.lefebvre@grand-figeac.fr



SECTEUR 2

Brigitte Lasala

ligne directe : 05 65 35 81 37
standard : 05 65 35 48 23
b.lasala@soliha.fr

LATRONQUIÈRE

Maison Communautaire
rue du Foirail

**les mardis
9h30 à 12h30**

8 - 22 JANVIER
5 - 19 FÉVRIER
5 - 19 MARS
2 - 16 AVRIL
7 - 21 MAI
4 - 18 JUIN
2 - 16 JUILLET
6 - 20 AOÛT
3 - 17 SEPTEMBRE
1 - 15 OCTOBRE
5 - 19 NOVEMBRE
3 - 17 DÉCEMBRE

BAGNAC SUR CÉLÉ

Maine - 27 av Joseph-Canteloube

**les jeudis
10h15 à 12h15**

31 JANVIER
28 FÉVRIER
28 MARS
25 AVRIL
23 MAI
27 JUIN
25 JUILLET
29 AOÛT
26 SEPTEMBRE
31 OCTOBRE
28 NOVEMBRE
19 DÉCEMBRE 14H15 - 16H15

FIGEAC

Maison de la Formation
6 av Bernard Fontanges

**les jeudis
9h30 à 12h30**

3 - 10 - 17 JANVIER
7 - 14 - 21 FÉVRIER
7 - 14 - 21 MARS
4 - 11 - 18 AVRIL
2 - 9 - 16 MAI
6 - 13 - 20 JUIN
4 - 11 - 18 JUILLET
1 - 8 - 22 AOÛT
5 - 12 - 19 SEPTEMBRE
3 - 10 - 17 OCTOBRE
7 - 14 - 21 NOVEMBRE
5 - 12 - 19 DÉCEMBRE

**HABITER
le GRAND-FIGEAC**
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Bilan touristique saison 2018

Cette saison, comme celle de 2017, ne sera pas un grand cru avec une fréquentation plutôt en baisse sur nos bureaux d'accueil dû à l'évolution du comportement des clientèles (internet), d'un printemps mitigé malgré les ponts et la qualité de la météo, d'une sortie scolaire tardive et de la canicule....

Le bureau de Lacapelle-Marival a connu une baisse de fréquentation de près de 24% de juin à septembre (11% sur l'ensemble des bureaux). Les amplitudes horaires ont été modifiées (fermeture les dimanches matins et les lundis de foire).

La clientèle française représente 92% avec le top 3 : Occitanie (40%), Ile de France (15%), Nouvelle Aquitaine (9%). La principale clientèle étrangère est la clientèle belge (30%), suivie des Anglais (23%), des Espagnols (11%) et des Hollandais (qui sont en baisse 6%)

Les demandes portent en priorité sur les randonnées, les points de baignade naturel, les marchés, ainsi que les produits régionaux, très appréciés des visiteurs.

La clientèle étant en majorité familiale, les animations enfants connaissent un bon succès avec les ateliers pêche et cette année avec les ateliers patrimoine (le chevalier de Lacapelle).

Les animations de cet été ont rencontré un vif succès :

- les balades couchers de soleil du jeudi soir, fréquentées par une moyenne de 150 participants, ravis d'allier la balade à la découverte des villages alentours.
- Côté patrimoine, trois visites guidées du village de Lacapelle-Marival, ont été proposées par le service patrimoine de Figeac avec Didier Buffarot, guide conférencier (6 mai, 26 juillet et 23 août) et 57 personnes y ont participé.
- Par ailleurs, 125 enfants de 6 à 12 ans ont participé aux ateliers pêche, labellisés Esprit Lot et proposés pendant les vacances scolaires. Ils remportent toujours un grand succès, complets chaque mercredi de l'été et sont organisés en collaboration avec la fédération de la pêche du Lot et l'AAPPMA locale sur le plan d'eau Le Merlival.
- Les 2 ateliers patrimoine proposés pour la 1ère fois ont accueillis 24 enfants
- Le marché nocturne du 24 août à Lacapelle-Marival organisé par la commune, a été également une soirée réussie, animée par le groupe La Chansonnette.

" Nouveauté 2018 : Une opération test de vente au comptoir (prestations) a été initiée cet été avec 3 partenaires (grotte de Foissac, accroliane et descente en canoë sur le Lot) .

189 tickets ont été vendus avec un démarrage effectif le 3 août.

La vente directe de loisirs et visites dans nos points d'accueil sera amplifiée pour 2019.

L'association : « Le Chat Pito »

L'association « Le Chat Pito » œuvre au mieux-être des résidents de l'EHPAD le Moutier à Lacapelle-Marival. Elle contribue par quelques participations financières et humaines aux animations proposées aux résidents. Elle invite toutes les familles des nouveaux résidents à se rapprocher de la structure.

Voici la liste des manifestations réalisées en 2018.

- 16/02 : crêpes et animation par Mr Champ,
- 26/02 : loto des résidents un paquet de gâteaux à chacun,
- 29/03 : jeux de société
- 6/05 : sortie à St – Maurice théâtre de Ste -Colombe,
- 16/05 : la chandeleur dégustation des merveilles animée par Mme Lesage
- 30/05 : théâtre de Bannes,
- 7/06 : pique-nique dans les jardins du couvent de Gramat,
- 21/06 : repas des familles : prise en charge de l'animation (orchestre),
- 27/06 : groupe « Les Tam – Tams « Handi Aide Foyer Marthe Robin,
- 10/09 : après – midi châtaignes,
- 14/10 : repas à Labathude avec des résidents,
- 31/10 : gaufres animation Mr Champ,
- 28/11 : théâtre de Ste -Colombe au Moutier,
- 07/11 : danseur de Bannes,
- 20/12 : repas des familles prise en charge de l'animation (orchestre)

Les cotisations des adhérents et les subventions que nous ont allouées certaines communes, associations et institutions concourent également à notre objectif qui est notamment le financement de quelques-unes des manifestations proposées aux résidents.

Le bureau actuel se compose ainsi : Présidente : Annie Beauzée, Vice-présidente : Monique Montels, Trésoriers : Gérard Destruel et Françoise Lestrade, Secrétaires : Gilbert Destruel et Chantal Trezzy. La Directrice de l'EHPAD et plusieurs salariés sont membres de l'association ainsi que quelques familles de résidents.

L'adhésion à cette association est ouverte à tous sur la base d'une cotisation annuelle de 5 €.

Vous pouvez prendre contact avec Annie Beauzée 05..65.40.81.30. ou avec Monique Montels 05.6510.86.61 pour tout complément d'information.

Le Chat Pito vous adresse ses amicales salutations et vous souhaite une heureuse année 2019.



Restos du cœur centre de Lacapelle-Marival

ouvert tous les jeudis après-midi

(à partir du 29/11) de 13h30 à 16h.

route de Latronquière

(face au service départemental des routes)

inscriptions le mardi 20 novembre

de 13h30.à 17h.



Syndicat AEP de Thémines

Adduction Eau Potable et gestion Assainissement collectif

Mairie

46120 THEMINES

Tél : 05.65.40.96.89 - Fax : 05.65.11.24.76

siaepthemines@orange.fr

TARIFS EAU 2019 HT (TVA 5.5 %)

Abonnement principal annuel	: 89.00 € HT
Abonnement secondaire annuel	: 61.00 € HT
Conso de 0 à 300 m3	: 1.40 €/ m3 HT
Conso > 300 m3	: 0.88 €/ m3 HT
Participation Syndicat Limargue	: 28.44 € par an
Redevance Pollution	: 0.32 € /m3HT

TARIFS ASSAINISSEMENT 2019 HT (TVA 10 %)

Abonnement annuel	: 100.00 € HT
Consommation	: 1.30 €/ m3 HT
Redevance Collecte	: 0.25 € /m3 HT

Service technique Eau Potable: 06.87.50.30.74

M. Couderc Gérard

M. Brunet Gilles

M. Chalier Frédéric

Service technique Assainissement : 06.32.41.39.47

Mr Chalier Frédéric

Service Administratif : 05.65.40.96.89

Mme DELBART Sylvie, Mme BOUYGUES Gwénaëlle depuis le mois de juillet 2018

Mme RAFFY Stéphanie

Permanences téléphoniques :

Lundi : 9h–16h00

Mardi : 9h–16h00

Mercredi : fermeture

Jeudi : 9h–16h00

Vendredi : 9h–12h30

Samedi : 9h00–12h00

- Pour toute modification intervenant sur votre contrat, prévenez aussitôt le Syndicat et transmettez les pièces suivantes :

▫ En cas de vente : copie de l'attestation notariale de vente + index relevé le jour de la vente + les adresses postales respectives du vendeur et de l'acheteur

▫ En cas de décès, indiquez nous le nom du notaire en charge de la succession afin que les factures restant dues et à venir soient comptabilisées par le notaire avant la clôture de la succession.

▫ En cas de changement d'usager (divorce, donation, ..), courrier manuscrit et signé par toutes les parties concernées.

- La surveillance et l'entretien courant du compteur sont, et restent à la charge de l'abonné. Nous vous conseillons de contrôler régulièrement votre compteur et de protéger celui-ci du gel. Entourez-le de polystyrène ou de plaque de type Styrodur MAIS SURTOUT PAS DE PAILLE, NI DE TISSUS, NI LAINE DE VERRE (qui absorbent l'eau et maintiennent le gel au niveau du compteur).

- Toute fuite ou détérioration doit être signalée à nos services par les abonnés sans délai.

LES AMIS DE L'OUYSSE

Le vendredi 2 Mars, nous avons déversé 40 Kgs de truites "fario" dans le ruisseau, pour l'ouverture 2018 de la pêche à la truite.

Heureusement cette année, il n'y a pas eu de crue!!!!!!

Le concours de pêche fût organisé le 8 juillet.

Comme chaque années, après l'entretien des berges, 50 Kgs de truites "arc en ciel" furent lâchées.

Ce qui représente environ 180 à 200 poissons.

41 pêcheurs se sont inscrits pour 129 prises. Ce qui a contribué à un réempoissonnement du ruisseau pour le plus grand plaisir de pêcheurs après le concours.

La remise des coupes et des lots, s'est déroulée dans une bonne ambiance et tous les participants furent récompensés.

Les inscriptions restent stables.

Merci à l'AAPPMA d'ASSIER et à tous les Amis de l'Ouysse qui contribuent à maintenir ces activités "pêche" dans notre belle prairie.

Le concours 2019 sera le dimanche 7 Juillet.

Nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux.

CLUB SPORT DETENTE

Fidèles à notre club 11 licenciées ont retrouvé les tapis de gym depuis le 21 septembre 2018.

Les séances ont lieu tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente de Thémines.

Emmanuel ADOUX animateur anime nos cours séances pilâtes, séances cardio, relaxation et cela en musique et dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre : 2 séances gratuites.

Pour plus de renseignements contactez :

BRUNET Françoise au 06.81.68.39.01

Ou LUCHET Andrée au 06.70.96.66.18

Le club vous présente leurs meilleurs vœux pour 2019

COMITE DES FETES : LE RENOUVEAU THEMINOIS

Communiqué du Renouveau Théminoïis

Nous voilà à l'aube de 2019 et le moment est venu de faire le bilan de l'année écoulée.



Le renouveau Théminoïis a innové :

- en offrant pour les fêtes de Pâques des chocolats aux plus jeunes et aux plus anciens de la commune, petite attention qui fût unanimement appréciée,
- en organisant pour la fête un concours de pétanque dans la plaine et qui fut remporté par les jeunes : Axel et Malone,
- et enfin la dernière nouveauté et non la moindre fut le feu d'artifice, tiré depuis le terrain de foot. Un grand merci au chef artificier Didier et à ses deux acolytes de grand talent Murielle et Julie.



Malgré ces nouveautés et malgré l'appel lancé l'an dernier dans ce même journal, personne ne s'est présenté pour rejoindre le comité afin de le renouveler et de le rajeunir.

Par conséquent, pour l'année 2019, le comité actuel maintiendra la fête mais le programme sera fortement allégé :

- samedi 6 juillet
 - concours de pétanque
 - repas animé par l'orchestre André ALLE
 - feu d'artifice
- dimanche 7 juillet
 - vide grenier



Pour le bureau du Renouveau Théminoïis cela sera la dernière fête qu'il organisera avant de présenter sa démission.

Le Renouveau Théminoïis remercie chaleureusement tous les personnes qui ont généreusement participé aux aubades, ainsi que la mairie pour sa dotation qui permet le maintien à flot financier.

Le Renouveau Théminoïis souhaite à chacun une bonne et heureuse année 2019, en espérant qu'elle commencera sous de meilleurs auspices que ceux de la fin de l'année 2018.





La série « TRIAS », saison 33

TRIAS-speleo.e-monsite.fr



Si vous avez manqué le début de cette série trépidante, haletante, sidérante, passionnante, toujours surprenante, alors voici un petit rappel des épisodes précédents :

Le club de spéléo de Thémynes, depuis 1985-ère dite « anté-portable »- initie les gens intéressés à la spéléologie, explore les réseaux et cavernes du Lot et d'ailleurs, participe à la gestion et l'entretien des Pertes de Thémynes et anime dès qu'il le peut, le village.

13 MARS 2018, THÉMINES

JÉJÉ « Bon, j'ai vérifié l'état des 400 m de cordes, il nous reste à vérifier les casques, les 140 mousquetons avant le début de la soirée publique du club. Faudrait peut-être se dépêcher, Tam ! »

TAM « Oui, je sais Jéjé, mais Marc parle tout le temps et il n'aura pas fini son diaporama sur l'expé en Chine de cette année. »

CHRISTIAN « Magnez-vous ! Les gens arrivent et j'n'arrive pas à allumer le vidéo-projecteur ! »



ÉTE – AUTOMNE 2018 à THÉMINETTES

PIERROT ET GUY : « On profite de l'étiage de la rivière pour explorer les 800 m du réseau des pertes du Francès que les Gramatois avaient découverts en 72. On y recherche la suite de la rivière souterraine... et avec les copains de Gourdon, on est en passe de la trouver ! »



CUZOUL DE SÉNAILLAC , 15 AVRIL

MARC : « Benjamin, tu équipes la voie avec les fractionnements, Gilles est en train d'équiper la voie directe. »

FRÉDÉRIQUE : « Viens Énora, on va s'asseoir ici, tranquilles.... Pendant que Galien révisé ses nœuds. »

CHRISTIAN : « Pour la prochaine sortie, Galien, tu équipes ! »

Thémines, 13 JUIN

PRISCILLA « Nous sommes dans le réseau des pertes de Thémines. C'est la première fois qu'on fait de la spéléo. On s'est inscrit dans le dispositif « partageons nos talents » de l'association Ségala Limargue, car il proposait avec le club de Thémines, une initiation à la spéléo. Il paraît que le TRIAS fait une rando sur le causse en décembre sur le thème des grottes»

THIERRY « je me rappellerai de ce samedi de juin. Une super ambiance, des décors superbes. Je reviendrai. »



...Et ce samedi de décembre eut lieu. Là encore, le TRIAS et l'association Ségala Limargue ont permis à 14 personnes d'avoir un regard différent sur le causse de Théminettes.

THÉMINES, 6 et 7 OCTOBRE . Journées nationales de la spéléo.

UN VISITEUR : « Ouah, ce monde ! Il paraît que les spéléos vont faire descendre 100 personnes dans les Pertes sur ces deux jours ! ... et y a de la soupe ! »

UN THÉMINOIS : Oui ! Et il faut le faire : des salles illuminées, un parcours magnifique, une ambiance super. Et des spéléos de Thémines, Caniac, Gourdon ou St Céré au top ! » Un super moment. »





THÉMINES, 28 OCTOBRE.

Dépollution des pertes

PAUL : « Allez, on finit de faire brûler ces branches avant d'aller manger... Les cuisinières nous attendent en haut. »

JACQUES : « On finit de couper les tilleuls et de ramasser les ferrailles. »

TAM et MARC : « Saloperie de grillage accroché à la falaise ! ... Attention en bas ! »

FAUSTINE : « je veux aller voir dans la grotte. » SA MAMAN :

« Non ! »



CORRÈZE et SÉNAILLAC, automne –hiver 2018, exercices de l'équipe du spéléo-secours du Lot

TAM : « Allez, les gars, on fait passer la civière doucement ! » GALIEN : Je l'ai. »

JÉJÉ : « Il manque quelqu'un à l'arrière : »...

GILLES : « Vous voyez, il faut bien tenir la tête de la victime – ça va Marc ? _ avant de faire la PLS. »

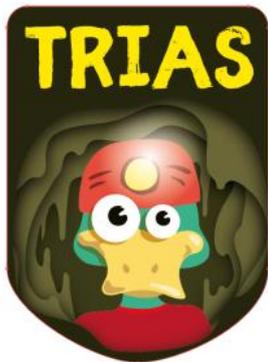
CHRISTIAN : « je le mets en PLS »



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2018

Des sorties dans les pertes de Thémines, des sorties de perfectionnement technique pour les jeunes, des sorties à but scientifiques, une sortie avec M. le Préfet du Lot, des journées de dépollution aux phosphatières de Concots, des sorties avec l'école départementale de spéléo, Marc et Jérémy ont participé à une expédition en CHINE, Gilles et Benjamin ont participé à des stages nationaux de spéléo (secours en CORSE et perfectionnement dans les PYRÉNÉES).

Et surtout, surtout, permettre au plus grand nombre de pouvoir découvrir, se perfectionner, explorer, échanger....et rigoler.



Le CANARD DU TRIAS « *Et voilà ! C'est fini pour la saison 33. Pour celles et ceux qui veulent connaître davantage le club du TRIAS, ou tout simplement faire de la spéléo, alors je vous donne rendez-vous :*

- *Sur le site du club : TRIASspeleo.e-monsite*
- *A l'assemblée générale du TRIAS, le 26 janvier à partir de 16h00 à Issendolus, avec une petite sortie spéléo dans la matinée. Bien sûr qu'il y aura un repas en fin de soirée !!!!*
- *Appelez Christian (07 78 55 66 62) pour plus d'informations.*

Au nom des 24 membres du club, je vous souhaite une très très bonne année 2019.

LE TRIAS

ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE

Les activités de notre Association sont multiples.

Nous avons organisé cette année deux concerts. Le dimanche 22 avril Lola Calvet nous a enchanté avec sa chorale, l'illustre Padovani et Alain Bruel nous ont offert un concert de jazz le 4 novembre. Malgré la qualité de la dernière prestation, il semble que ce genre de musique ne convient pas aux Théminois. Nous en tiendrons compte.

Pour l'épiphanie, nous avons fait venir une conteuse de légendes pour animer l'après-midi. Les documents des sentiers de randonnées sont édités et distribués. Il va falloir entretenir ces parcours. Nous y pensons.

Nous avons participé aux journées du patrimoine les 16 et 17 Juin avec une partie de l'exposition de Lacapelle Marival qui avait été montée avec Culture et Patrimoine pour ce qui concerne Thémines et des photos d'animaux. Une exposition d'œuvres d'artistes peintres (une douzaine) a été très appréciée.



Nous la renouvelerons. Des balades guidées sur les « sentiers découvertes » ont permis aux participants de connaître le petit patrimoine caché. Durant ces deux journées nous avons attiré plus de 120 visiteurs. En 2019, les journées du patrimoine de pays et des moulins se dérouleront les 22 et 23 juin sur le thème « Naturellement durable » et peut-être une exposition sur la grotte de Roucadour. Nous ferons notre possible pour animer le village.

L'association a travaillé au nettoyage des gouffres le 22 septembre en collaboration avec le TRIAS. Les dames se sont mobilisées pour préparer un bon repas pour tous les participants. Cette opération a permis de supprimer un gros frêne qui obstruait le lit du ruisseau et de dégager une belle falaise de ses broussailles. Les vieux moulins ont été mis en valeur. Les ferrailles et autres ordures ont été enlevées.



Enfin, une équipe s'est lancée sur la construction d'un panneau de renseignements sur Thémynes et ses balades. Avec la complicité de la commune et devant des devis trop élevés, il a été décidé de le réaliser et de l'installer sur la place. Les machines à bois de Paulo, les talents de menuisier de Thierry, quelques photos de réalisations, des gros bras pour soulever et l'ouvrage a été réalisé et a fort belle mine.



Grace à notre opiniâtreté le lac du Bout du Lieu sera enfin restauré. Nous espérons son inauguration pour fin 2019.

Nous avons tout un tas de projets.

- 1 Continuer l'entretien des circuits de randonnées.
- 2 Nettoyer l'accès et la source de Payrissac.



3 Chercher des animations pour le village.

4 Nettoyer les lacs et lavognes qui peuplent notre Causse.

5 Collecter toutes les informations sur le passé et les légendes de Thémines.

6 Une journée par mois sera consacrée pour la botanique à partir de janvier. Initiation, reconnaissance sur le terrain, prises de photos, fiches etc seront programmées.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour partager un but commun : l'animation du village, la connaissance historique et patrimoniale plus approfondie et des moments de partage amicaux.

L'Association Culture et Patrimoine créée en juillet 2008 a fêté son 10^{ème} anniversaire cette année. Reconnue d'intérêt général depuis 2015, la cotisation d'adhésion de 15€ annuelle ainsi que les dons entrent dans le champ des critères donnant droit à la défiscalisation Un reçu fiscal est délivré.

Nous remercions la mairie pour son aide et les habitants qui nous soutiennent avec leur participation.

TELETHON 2018

L'association Culture et Patrimoine et la commune ont organisé la collecte pour Téléthon ce samedi premier décembre. Cela se concrétise par la préparation d'un repas si possible proche de ce qui se faisait autrefois les jours de fête. Cette année nous avons choisi la poule farcie avec son potage et ses légumes. Malgré la petite cuisine de la salle de quartier et deux panes de gaz, nos cuisinières ont réussi à nous servir ce plat dans la tradition. De bons desserts offerts par des participants ont agréablement soulignés la fin de cette belle soirée. Trente-huit personnes inscrites et quelques dons nous ont permis de réunir 461€ de bénéfiques. Ils ont été envoyés à l'organisation figeacoise. Nous avons constaté une baisse de cent euros par rapport à l'année dernière. Nous nous sommes donné rendez-vous pour l'année prochaine dans la salle de quartier qui sera rénovée. Certains nous parlent d'un plat aveyronnais à base de pommes de terre et d'aiglefin qui serait proposé. Merci à tous les participants les convives et les excellentes cuisinières.

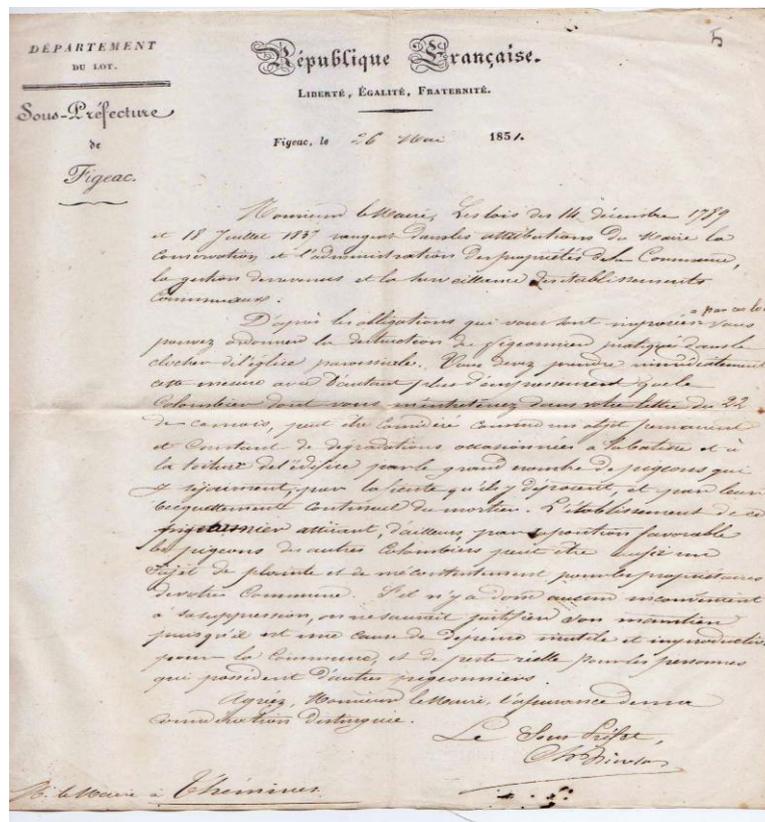
Anecdote

Par Paul BRUNET

Etrange démarche pour démolir un clocher

Le 22 mai 1851 le maire de Thémines demande par courrier au sous-préfet l'autorisation de démolir un pigeonnier appartenant à la commune situé dans le clocher de l'église.

L'autorisation est acceptée (voir la copie de la réponse du préfet)



Traduction Retranscription de l'autorisation du sous-préfet pour démolir le pigeonnier du clocher de l'église

Figeac le 26 Mai 1851

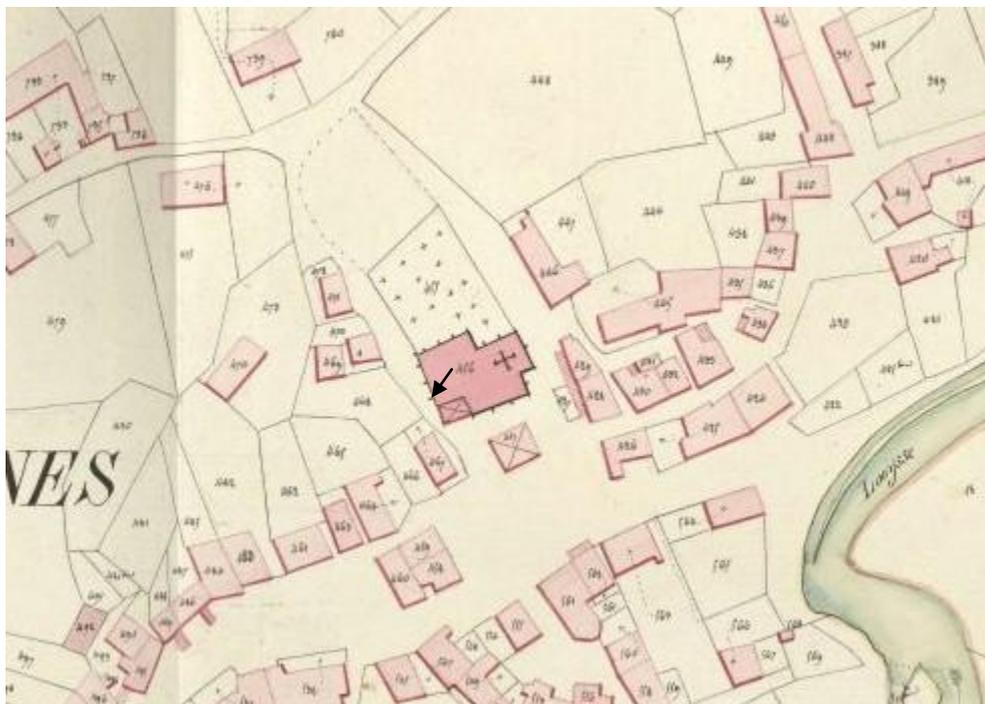
Monsieur le Maire. Les lois des 14 Décembre 1789 et 18 Juillet 1837 rangent dans les attributions du Maire la conservation et l'administration des propriétés de la commune, la gestion des revenus et la surveillance des établissements communaux.

D'après les obligations qui vous sont imposées par ces lois vous pouvez ordonner la destruction du pigeonnier pratiqué dans le clocher de l'église paroissiale. Vous devez prendre immédiatement cette mesure avec d'autant plus d'empressement que le colombier dont vous m'entretenez dans votre lettre du 22 de ce mois, peut être considéré comme un objet permanent et constant de dégradations occasionnées à la bâtisse et à la toiture de l'édifice par le grand nombre de pigeons qui y séjournent, par la fiente qu'ils y déposent, et par leur becquettement continu du mortier. L'établissement de ce pigeonnier attirant, d'ailleurs, par sa position favorable les pigeons des autres colombiers peut être aujourd'hui l'objet de plainte et de mécontentement pour les propriétaires de votre commune. S'il n'y a donc aucun inconvénient à sa suppression, on ne saurait justifier son maintien puisqu'il est une cause de déprime inutile et improductive pour la commune, et de perte réelle pour les personnes qui possèdent d'autres pigeonniers.

Agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet

Le maire de Thémines à ce moment-là était François Vanel dans son mandat du 31 juillet 1848 au 17 septembre 1851. Or les travaux pour la nouvelle église commencent en 1841 par la démolition de l'ancienne église, mais l'emplacement de la nouvelle n'est pas encore décidé. En 1851 l'église est construite mais sans toit ou couverte avec une toiture de fortune. Ce n'est que le 1 juin 1890 que le Maire monsieur Malinvaud signe un marché avec les Ardoiseries de Corrèze pour la fourniture et la pose de la toiture. De la démolition de l'ancienne église, je suppose qu'il restait le vieux clocher encore debout et que sa démolition devait être autorisée par le sous-préfet. Sur le cadastre Napoléonien (1825), le clocher est repéré par un petit rectangle au bout de la flèche. Pourquoi l'autorisation du sous-préfet fut-elle nécessaire ?



:

Une vache d'affaire

Autrefois, sur les champs de foire, beaucoup de denrées étaient vendues ou échangées. L'honnêteté n'était pas toujours de mise et la tromperie sur la qualité et le prix de la marchandise était redoutée. Les discussions avant la conclusion du marché étaient acharnées, elles s'arrêtaient lorsque les deux parties scellaient la transaction en se frappant dans la main. A partir de ce moment il était impossible de revenir sur sa parole même si un vice de forme était découvert

Ils étaient trois, connus dans le village pour être de joyeux lurons, amateurs de cartes, souvent à cours d'argent, cités en mauvais exemples pour l'éducation des enfants. Le jour de la foire arrivait et les fonds nécessaires pour faire la fête ce jour-là étaient inexistantes. Un des trois, Hippolyte, avait une vache ayant un âge disons canonique. La pauvre bête, au pelage blanchissant, la corne terne, le pis pendant ne représentait pas une grosse fortune, il fallait s'en débarrasser pour en trouver une plus jeune. C'est alors que le Julou et Enselme, les deux autres compères eurent une idée. Dans la nuit avant le marché, à la lueur d'un « cael » sorte de lampe à huile, ils se mirent en devoir de « rénover » l'animal. Ils commencèrent par décaper le cuir avec des fétus de paille trempés dans l'eau, puis ils cirèrent les sabots et les cornes avec un morceau de lard rance, Enselme menuisier de père en fils fit disparaître les poils blancs avec la teinture qu'il utilisait pour faire du merisier avec du bois blanc. Quant au pis, un onguent anti-rides, volé à une vieille élégante fit l'affaire. Même les cils furent passés au noir gras des marmites. Ce fut un travail d'artistes, la bête fut présentée au marché dans la catégorie allaitante. Le vendeur ne perdit pas trop de temps en affaire lorsque le pigeon se fit prendre. Le bénéfice inespéré fut immédiatement converti en mises sur des tapis de cartes et en pintes de vin pour arroser la bonne affaire. Un proverbe dit que la chance ne profite qu'à la racaille, ce fut le cas. Ce jour-là, le trio était en vaine ou bien la tricherie réussissait, les gains suffirent pour que Hippolyte songe à racheter une vache jeune afin de maintenir son cheptel. Donc, malgré l'alcool qui obscurcissait sa vue et ses idées, il

revint sur le champ de foire pour y faire son achat. Il ne restait plus beaucoup de bovins sur le foirail. Le marché allait se clôturer et les derniers animaux seraient vendus au rabais ou retourneraient à l'étable n'étant pas très beaux. Pourtant il trouva une belle vache qui avait un air familier à un prix raisonnable. L'animal une fois détaché conduisit l'ivrogne jusqu'à son étable où naturellement elle s'installât à la place laissée libre le matin. Vous avez compris qu'un bien mal acquis ne profite jamais, Hippolyte avait racheté sa propre vache. Il ne l'avait pas reconnue grâce au fameux maquillage et aux vapeurs vineuses. Je me demande si le mot maquignon ne vient pas de quelques abus de ce genre qui auraient été pratiqués dans cette profession ?

Infos mairie

ADRESSE E- MAIL

Afin de faciliter la communication entre la commune et ses habitants, pouvez-vous nous donner votre adresse e-mail. Pour cela rien de plus simple, envoyer la-nous à :
mairiethemines@orange.fr

RECENSEMENT JEUNES

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Le recensement est obligatoire

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le **recensement** doit être effectué pour :

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes) ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un **recensement** classique.

Cartes nationales d'identité

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont recueillies, comme pour les passeports, par les 9 mairies équipées d'une station de recueil : Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy l'Evêque, Saint Céré et Souillac.

La mairie de Gramat fonctionne **sur rendez vous** tous les matins de **9h à 11h du lundi au samedi**, il faut téléphoner au 05 65 38 70 41.

La mairie de Figeac est ouverte sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h pour les demandes et remise passeports et le samedi de 8h30 à 11h30 pour la remise de passeports uniquement.

Calendrier des manifestations 2019

6 et 7 juillet	Fête votive
7 juillet	Concours de pêche
1er week end d'octobre	Journées Nationales de la Spéléologie
Autour du 11 novembre	Dépôt de gerbe suivi d'un apéritif offert par la commune

Bloc-notes

Horaires d'ouverture de la Mairie, de la poste et du syndicat AEP

Tél : 05 65 40 85 00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30 Samedi de 9 h à 12 h

Ce journal est communal, aussi tout le monde peut y participer par l'intermédiaire d'article, d'information et/ou en participant à la commission animation communication.

COUPON SUGGESTIONS

Si vous avez des idées, des suggestions, vous pouvez en faire part par l'intermédiaire de ce coupon et le déposer à la mairie (dans la boîte à lettre située en façade si celle-ci n'est pas ouverte) ou bien vous adresser directement aux associations concernées ou aux élus.